

## **Le scapulaire du Carmel** **Frère Jean de Sainte-Marie**

### **1) Qu'est-ce que le scapulaire du Carmel ?**

De quel objet parlons-nous ?

Le scapulaire est une pièce de l'habit que les religieux carmes ont adopté au XIIIème siècle. Le scapulaire est composé de deux pans d'étoffe brune, qui tombent l'une devant le corps et l'autre derrière ; ces deux pans sont cousus sur les épaules et ménagent une place pour passer la tête.

Or dès le XIIIème siècle, des fidèles laïcs, attirés par la spiritualité du Carmel, demandent à partager cette spiritualité. En attendant que le Tiers-Ordre du Carmel voie le jour en 1470 seulement, le signe d'agrégation à la spiritualité du Carmel est le scapulaire de grand format, que l'on porte sous les vêtements laïcs.

Au XVème le port du scapulaire du Carmel se répand et ce dernier adopte la forme réduite que nous lui connaissons aujourd'hui. Le petit scapulaire est toujours composé de deux pièces d'étoffe de laine brune certes, mais désormais d'un format de quatre à six centimètres carrés chacune, unies ensemble par deux rubans ou deux cordons. (Il peut y avoir des images cousues sur le scapulaire, mais elles ne sont pas obligatoires.)

Bien plus tard, des évêques missionnaires en Afrique expriment le fait que le scapulaire de laine est peu pratique sous les chaudes latitudes. Saint Pie X permet en 1910 de lui substituer une médaille représentant d'un côté le Sacré-Cœur et de l'autre la Vierge Marie, que l'on prend l'habitude de désigner sous l'appellation de « médaille du scapulaire ».

Aujourd'hui, quand quelqu'un reçoit pour la première fois le scapulaire, on lui remet obligatoirement un scapulaire de tissu. Cette réception se fait au cours d'une petite célébration que l'on appelle « imposition du scapulaire » et qui peut être présidée par n'importe quel prêtre.

Ensuite, la personne peut librement le remplacer par la médaille décrite tout à l'heure. Puis quand le scapulaire ou la médaille sont usés, salis ou perdus, ils peuvent être changés sans qu'intervienne une nouvelle bénédiction ni une imposition.

Le petit scapulaire est par conséquent l'habit du Carmel, dans un format réduit.

### **2) Qu'est-ce que le scapulaire du Carmel veut dire ? Qu'est-ce que porter le scapulaire veut dire ?**

Allons voir ce que dit le Rituel d'imposition du scapulaire et, dans le Rituel, la formule d'imposition. En effet, au moment d'imposer le scapulaire, le prêtre dit à celui qui reçoit le scapulaire :

« Recevez ce scapulaire. Confiant dans l'amour prévenant de Marie, imitez-la et vivez dans son intimité. Portez ce symbole qui vous rappellera la présence de Marie chaque jour et revêtez intérieurement le Christ Jésus pour le manifester vivant en vous pour le bien de l'Eglise et de l'humanité, à la gloire de la Sainte Trinité ».

Nous pouvons extraire de cette formule du Rituel deux éléments qui nous permettent de répondre à la question que nous nous sommes posés.

1. Le scapulaire est mis en relation avec l'amour prévenant de Marie, ainsi qu'avec notre désir d'intimité avec Marie

2. Le scapulaire est le signe d'un choix effectué par celui qui va désormais le porter, le choix de vivre uni au Christ et de participer à sa mission de salut auprès des hommes.

Développons maintenant chacun des ces deux éléments.

1. Le scapulaire est un signe qui nous remémore l'amour prévenant de Marie. Amour prévenant à l'égard de qui ?

En premier lieu, à l'égard du Carmel. En effet, l'Ordre a très tôt fait l'expérience de l'amour prévenant de Marie à l'égard des membres du Carmel ; nous ferons mémoire un peu plus tard de cette histoire.

Nous pouvons avoir fait l'expérience de l'aide maternelle de Marie à notre égard personnellement. Le scapulaire devient ainsi signe de notre reconnaissance à l'égard de Marie. Cependant, cette gratitude nous la vivons en communion avec la gratitude dont l'Ordre du Carmel veut témoigner à Marie.

Le fruit logique de la reconnaissance que nous avons à l'endroit de Marie, c'est de vouloir vivre notre vie chrétienne à son exemple et uni à elle.

2. Voici maintenant le second élément de réponse à la question de savoir ce que veut dire porter le scapulaire du Carmel : la personne exprime par ce vêtement le fait qu'elle choisit désormais de suivre Jésus, d'être vraiment disciple de Jésus. Elle choisit de vivre « dans la dépendance de Jésus-Christ et de le servir fidèlement d'un cœur pur et d'une bonne conscience » comme il l'est ainsi exprimé dans les premières lignes de la Règle du Carmel. Le scapulaire est le signe d'un engagement à vivre sérieusement sa vie baptismale.

Or Marie est le modèle parfait de tout disciple de Jésus. Le scapulaire est le signe de l'introduction dans la spiritualité du Carmel ; il est le signe d'un engagement à vivre son baptême selon l'idéal de vie du Carmel, c'est-à-dire le fait de cultiver une amitié intime avec le Seigneur à la manière de Marie et avec elle.

Cela sous-entend qu'il convient de connaître l'esprit du Carmel ou de vouloir sincèrement le découvrir pour en vivre.

Et cela veut dire autre chose que le fait d'entrer en communauté religieuse, ou bien de répondre à la vocation à entrer dans la branche séculière de l'Ordre qui sont autant de communautés structurées avec des périodes de formation, des engagements à vie sous forme de promesses ou de vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Recevoir le scapulaire est d'abord signe d'une volonté de vivre son baptême selon la spiritualité vécue au Carmel.

Quelles obligations pour celui qui porte le scapulaire ?

La grande obligation est de chercher à cultiver une vie chrétienne la plus profonde possible, en imitant Marie, la Vierge orante « qui gardait la parole de Dieu dans son cœur » (Lc 2, 19.51). Cela va passer par une vie sacramentelle régulière et sérieuse, par un temps de rencontre au moins quotidien avec le Seigneur, cœur à cœur avec lui, par la fréquentation de la Parole de Dieu. Celui qui choisit de porter le scapulaire du Carmel s'engage à imprégner concrètement sa vie de la présence du Seigneur.

La grande obligation attachée au port du scapulaire du Carmel est de vivre une vie de disciple du Christ avec Marie et dans les profondeurs que Marie nous indique par son exemple.

C'est dire que le scapulaire du Carmel est le signe de l'Essentiel et de l'Absolu dont le Carmel est appelé à être le témoin dans l'Eglise et le monde. Le scapulaire du Carmel est ce que l'on appelle un « sacramental ». Le Catéchisme de l'Eglise catholique, au numéro 1667, déclare : « La Sainte Mère Eglise a institué les sacramentaux, qui sont des signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus par la prière de l'Eglise. Par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements, et les diverses circonstances de la vie sont sanctifiées ». Les sacramentaux sont d'emblée référés et orientés vers les sacrements : ils sont

un rappel des sacrements ou bien sont un chemin vers eux ; d'autre part, ils sont associés à la prière de l'Eglise. Parler des sacramentaux et les utiliser concrètement (comme le fait de porter le scapulaire du Carmel), c'est dire que, dans l'expression de sa foi, l'être humain a besoin de médiations, c'est-à-dire d'objets, de rites, de symboles à travers lesquels il exprime et peut-être aussi comprend plus profondément la foi qu'il désire vivre.

Le scapulaire du Carmel n'est donc pas un objet magique condensant la protection de Dieu sur la personne qui le porte ; il n'est pas un signe sentimental de vague relation à l'Ordre du Carmel. Il est un signe et un moyen en relation avec un propos de vie chrétienne la plus profonde possible, selon la spiritualité vécue au Carmel.

### **3) Faire partie de la famille du Carmel.**

Après avoir imposé le scapulaire, le prêtre dit ceci : « En recevant le scapulaire, vous faites partie de la famille du Carmel, spécialement consacrée à l'imitation et au service de la Vierge Mère de Dieu, afin de vivre pour le Christ et son Eglise selon l'esprit contemplatif et apostolique de l'Ordre du Carmel. »

Faire partie de la « famille du Carmel », de quoi s'agit-il ?

Le Rituel précise plus loin que le fait de recevoir le scapulaire agrège celui qui le reçoit dans la « famille du Carmel » selon différents degrés ; et le Rituel propose une liste de ces différents degrés :

- les religieux et religieuses de l'Ordre du Carmel
- les séculiers de l'Ordre du Carmel
- les membres de la Confraternité du Scapulaire. Concrètement, cette Confraternité n'a pas d'autre forme que l'inscription sur un registre. Sa forme normale et logique devrait être celle d'une sorte de groupe où l'on se retrouve régulièrement pour faire oraison ensemble, avoir une certaine vie fraternelle et porter ensemble un petit projet d'évangélisation. En Pologne, au Mexique et aux Etats-Unis par exemple, la Confraternité revêt cette forme développée.
- les membres d'associations de fidèles vivant de la spiritualité du Carmel
- les personnes qui ont reçu le scapulaire, mais n'appartiennent à aucune catégorie énumérées.

Après cette énumération, le Rituel donne une double conclusion. La première conclusion consiste à dire que le fait de recevoir le scapulaire ne fixe pas la personne dans une forme d'appartenance au Carmel, ni même dans un état de vie. On peut par exemple avoir reçu le scapulaire du Carmel, puis dans un deuxième temps entrer dans la branche séculière ou dans l'une des branches religieuses de l'Ordre. On peut avoir reçu le scapulaire alors qu'on était célibataire, et ensuite se marier.

Le seconde conclusion insiste sur le fait que ceux qui reçoivent le scapulaire du Carmel sont tenus de vivre la spiritualité carmélitaine, avec sa caractéristique mariale, en totalité et avec ferveur.

### **4) L'histoire de la protection de Marie à l'égard du Carmel**

Nous avons défini le scapulaire comme un signe à la fois de reconnaissance à l'égard de Marie et à la fois de vie chrétienne sérieuse. Arrêtons-nous sur cette reconnaissance, cette gratitude que le Carmel témoigne à l'égard de Marie. Car dans les débuts de l'histoire de l'Ordre, le Seigneur a confié à Marie une mission de protection sur l'Ordre qui porte son nom.

#### **a. Les débuts de l'Ordre**

Dès la seconde moitié du XIIème siècle, des hommes, occidentaux d'origine, vivent sur le Mont-Carmel dans des cellules taillées dans la roche ; ils vivent là d'une existence contemplative à l'exemple et à l'imitation du prophète Elie.

Ces ermites honorent particulièrement la Vierge Marie, à laquelle est dédiée leur église communautaire.

Cette communauté est structurée au tout début du XIII<sup>ème</sup> siècle, quand saint Albert, patriarche latin de Jérusalem, donne à ces ermites une « formule de vie ». Les carmes sont désignés du nom de « Ermites de Sainte-Marie du Mont-Carmel » dans un bref de Grégoire IX daté de 1227.

Dans les années 1230, la situation s'aggrave en Terre Sainte sous la pression musulmane. Les ermites commencent à émigrer en Occident.

#### **b. La crise du milieu du XIII<sup>ème</sup>**

L'implantation en Europe est difficile. Les relations avec le clergé séculier sont très tendues, au point qu'à certains endroits on interdit aux frères de célébrer la liturgie des heures dans leurs couvents, ailleurs on leur défend de construire une église, ou d'avoir une cloche. Par ailleurs, les ermites que sont les Carmes s'installent hors des villes. Se pose rapidement la question de la subsistance économique et celle du recrutement de nouvelles vocations. Le nouvel Ordre semble voué à une rapide extinction.

Un premier chapitre général est réuni en 1247. Il obtient la même année une adaptation de la « formule de vie » donnée par saint Albert : le pape Innocent IV reprend et complète le texte primitif de la Règle et transforme la communauté d'ermites laïcs en un véritable Ordre religieux. Cette adaptation permet aux Carmes de s'installer dans sur des terrains reçus en dons, mais possédés en propriété, de s'implanter à l'intérieur-même des villes, d'adoucir un peu la loi du silence.

Ces adaptations font des mécontents au sein même du nouvel Ordre.

#### **c. La vision de 1251**

A une date postérieure à 1247, saint Simon Stock devient général de l'Ordre. Il confie souvent la situation de l'Ordre à Marie. Un récit rapporte que : « Souvent, il suppliait la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu et Patronne de l'Ordre, de doter de quelques privilèges les Frères qui portent son nom. Chaque jour, d'une voix très dévote il lui disait en ses prières : Fleur du Carmel, vigne fleurie, splendeur du ciel, Vierge Mère, unique, Douce Mère qui ne connut point d'homme, aux enfants du Carmel donne tes privilèges, Etoile de la mer. Et un jour, tandis qu'il récitait dévotement cette prière, la glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu lui apparut accompagnée d'une multitude d'anges et, tenant en main le Scapulaire de l'Ordre, elle lui dit : « Voici le privilège que je te donne à toi et à tous les enfants du Carmel. Quiconque mourra revêtu de cet habit ne pâtira pas du feu éternel. » Quiconque mourra revêtu de cet habit sera sauvé ».

Ce récit est inséré dans un texte qui raconte la vie de saint Simon Stock et qui remonte au plus tard au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle.

#### **d. Les effets de l'apparition de 1251**

Simon Stock et un certain nombre de religieux prennent très au sérieux la promesse de Marie ; ils se mettent à porter le scapulaire.

On peut supposer que cette pratique ne fait pas tout de suite l'unanimité, surtout de la part des religieux, qui n'approuvent pas la politique d'assimilation aux Ordres Mendicants menées par Simon Stock, dans la foulée des adaptations vécues en 1247.

Simon Stock ne trouve pas de son vivant les conditions favorables pour faire accepter le scapulaire. Il meurt en 1265.

La situation est encore pire avec les deux généraux qui lui succèdent et qui sont opposés à tout changement. Les religieux partisans de saint Simon Stock espèrent qu'il leur sera un jour possible d'instaurer le nouvel habit de la Vierge. Sans doute, ces religieux commencent-ils à le porter à titre personnel la nuit pour dormir et sous la tunique durant le jour.

L'officialisation progressive du scapulaire comme habit religieux de l'Ordre apparaît clairement à travers l'évolution de la législation, au fil d'un processus qui nous conduit jusqu'au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle et qui assure la jonction avec les traditions écrites, qui nous sont parvenues sur la vision de saint Simon Stock elle-même, et qui sont toutes postérieures au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle. Parcourons maintenant les éléments de la législation de l'Ordre codifiant l'Ordre codifiant la tenue vestimentaire des Carmes.

Un document, qui règle les célébrations liturgiques dans l'Ordre et que l'on appelle Ordinal de Dublin daté de 1263, ne mentionne aucun changement dans l'habit. Quand est-ce que le scapulaire apparaît dans la législation officielle de l'Ordre ?

Il faut attendre le Chapitre général de Londres de 1281, présidé par Pierre de Amiliano, pour voir réapparaître le courant inauguré en 1247, ancrant résolument le Carmel parmi les Ordres Mendicants. C'est de fait, ce même Chapitre, qui décide d'établir le studium de l'Ordre à Paris. Les actes du Chapitre laissent entrevoir que des religieux portent le scapulaire à titre privé et le tiennent en grande estime. Ils doivent être en nombre suffisamment grand, trente ans après l'apparition, pour que l'on estime utile de légiférer sur lui. Ainsi le chapitre général de Londres en 1281 oblige-t-il les frères à porter le scapulaire la nuit sous peine de faute grave. Doivent aussi le porter à la messe conventuelle le célébrant, ainsi que ses acolytes. Le scapulaire est décrit comme étant d'étoffe blanche, plus fine que l'habit. On peut le porter sur ou sous l'habit. En revanche, on affirme que le capuce est l'habit de l'Ordre.

Six ans plus tard, en 1287, le Chapitre général de Montpellier renonce à la cape rayée et adopte la cape blanche ; le scapulaire est mentionné comme étant désormais un élément habituel de l'habit, visible sous la cape.

Le Chapitre général de Bordeaux de 1294 rédige de nouvelles Constitutions. On note une contradiction entre le paragraphe qui décrit le rite de la profession religieuse et celui qui décrit l'habit des religieux. En effet, le scapulaire est introduit dans le rite de la profession religieuse des frères ; il est présenté comme la partie essentielle de l'habit. Pourtant le paragraphe des Constitutions de 1294 qui décrit l'habit ne mentionne que la tunique et le capuce.

Il faut attendre 1324 pour que le Chapitre général de Barcelone établisse clairement que le scapulaire est l'habit des Carmes et que la législation sur ce point soit harmonisée.

Deux conclusions s'imposent à partir de l'étude de ces documents :

- 1) Les Carmes ne portaient pas le scapulaire à l'origine.
- 2) Il survint un changement relativement rapide dans l'habit, qui consista à introduire de manière ferme et irréversible le scapulaire. On commence d'abord par introduire le scapulaire comme un deuxième habit, un habit extraordinaire comme s'il s'agissait d'un vêtement sacré. En fin de processus, le scapulaire est considéré comme l'habit ordinaire et emblématique de l'Ordre

Les Carmes ont expérimenté la protection de Marie aux heures les plus sombres : cette conscience de la protection fait naître la confiance et la conviction que le Carmel est né de la collaboration de Marie avec l'Esprit, dans le prolongement de l'Incarnation.

Les Carmes donnent à leur habit une signification symbolique : il signifie la protection de Marie

Aussi bien, dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, certains laïcs portent le scapulaire sous leurs vêtements, comme le faisait le roi d'Angleterre Edouard II.

#### **e. La Bulle Sabbatine**

Il s'agit d'un document trouvé à Majorque et daté du 2 janvier 1421 ; il se présente comme la copie d'une bulle rédigée par Jean XXII (1322-1334). Il relate que, durant le conclave de 1322, Marie apparaît à Jacques Dueset et lui annonce qu'il va être élu et prendre le nom de Jean ; elle lui demande de confirmer la Règle du Carmel ; elle lui fait la promesse suivante, concernant les Carmes et les membres de la confrérie du Carmel qui portent le scapulaire, en ces termes : « Si, au jour de leur passage dans l'autre vie, ils sont amenés au purgatoire, moi, la Mère de Grâce, je descendrai le samedi après leur mort au purgatoire et je délivrerai ceux que j'y trouverai et les ramènerai à la montagne sainte et les délivrerai. »

On n'a pas trouvé ce document dans les archives de l'Ordre et les auteurs n'en parlent que tardivement.

#### **5) La popularité du scapulaire du Carmel**

A partir du XV<sup>ème</sup> siècle, les Carmes répandent la dévotion du scapulaire en relatant les visions de Simon et de Jean XXII. On dit que le scapulaire a été donné non seulement aux Carmes mais à tous les chrétiens. Si Marie a protégé les frères du Carmel, elle protège ceux qui sont revêtus du scapulaire du Carmel. Pour plus de commodité, le scapulaire prend la forme que nous lui connaissons.

A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, se développent les confréries du scapulaire qui sont des écoles de vie mariale. Face à la Réforme protestante, le rosaire et le scapulaire deviennent le signe distinctif de ceux qui restent catholiques.

Dès les débuts du XVII<sup>ème</sup> siècle, les registres des couvents des Grands Carmes comme ceux des couvents de Déchaux se remplissent de noms par milliers. Des papes, des empereurs, des rois, des princes nombreux portent le scapulaire. Louis XIII et Louis XIV le portent ; Louis XV le reçoit ainsi que toute sa famille.

On prêche beaucoup sur le scapulaire et des maladroites peuvent se glisser dans les prédications. Aussi, dès les premières années du XVII<sup>ème</sup> siècle, une controverse démarre. Car certains comprennent qu'il suffit de porter un scapulaire et de mourir en étant revêtu pour être sauvé ; on reproche au port du scapulaire de conduire à la paresse. On redouble alors d'ardeur dans la prédication, on rédige des ouvrages afin de présenter théologiquement les richesses spirituelles attachées au port du scapulaire. Les idées maîtresses de ces efforts d'explicitations seront les suivantes : le scapulaire est le symbole d'une alliance entre Marie et le chrétien ; l'esprit du scapulaire n'est rien d'autre que celui de la perfection chrétienne à l'imitation de Marie et que, par conséquent, Marie aide ceux qui lui sont consacrés.

En 1672 la Congrégation des Rites modifie légèrement le récit des paroles de Marie à saint Simon Stock : « celui qui mourra en le portant pieusement ne pâtira pas du feu éternel ». Il faut donc vivre une vie chrétienne sérieuse. Cela est en conformité avec le Décret sur la Justification du Concile de Trente affirmant la collaboration de l'homme à son salut.

Cette insertion du mot « pieusement » concerne le récit de l'apparition tel qu'il est inclus dans l'office de la Commémoration solennelle de Notre-Dame du Mont-Carmel le 16 juillet.

La fête du 16 juillet, en effet, est célébrée depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle, mais le texte de la liturgie de cette fête n'est approuvé qu'en 1609 seulement et réservé aux couvents de Carmes et de Carmélites. Cette fête est vécue à la fois comme fête patronale de l'Ordre et comme commémoration des bienfaits de Marie.

L'approbation définitive de la pratique du port du scapulaire et de l'explication théologique que l'on en donne a lieu en 1726, quand Benoît XIII étend à toute l'Eglise la Fête de la Commémoration solennelle de Notre-Dame du Mont-Carmel sous le rite double majeur.

### **Conclusion**

Le scapulaire du Carmel n'est pas un objet magique de protection, ni un sauf-conduit vers le ciel qui nous dispenserait de vivre une vie chrétienne authentique.

Le scapulaire est un signe qui évoque deux vérités. Il évoque d'une part la protection continuelle de Marie non seulement au long de la vie mais aussi à l'heure de la mort. Il évoque d'autre part la conscience que la dévotion à Marie ne peut se limiter à des prières ou à des hommages en son honneur en certaines circonstances seulement, mais que la dévotion à Marie doit constituer un "habit".

Cet habit consiste en une manière habituelle et permanente de tisser sa vie chrétienne de prière et d'intériorité, et cela grâce à une pratique fréquente des Sacrements, ainsi que par l'exercice concret des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Le scapulaire est, par conséquent, un signe d'alliance, c'est-à-dire de communion réciproque entre Marie et les fidèles : il traduit en effet de manière concrète le don que Jésus fit sur la croix à Jean en lui confiant sa Mère, et en lui à nous tous, et le don qu'il fit à sa Mère en lui confiant l'apôtre bien-aimé et nous-mêmes, la constituant ainsi notre Mère spirituelle.